

**Rénovation éclairage public**

M. le Maire propose le plan de financement pour le candélabre de l'impasse chemin de Gron.

SDE : 64,80€

Commune : 64,80€

Le conseil approuve à l'unanimité.

**Congés annuels des agents**

M. le Maire indique qu'il convient de modifier la période de prise des congés et de la passer en année civile soit du 1er janvier au 31 décembre.

Le décompte des jours de congés apparaîtra désormais sur la feuille de paie.

(Le reliquat des congés de chaque agent ne sera en aucun cas perdu pour l'année 2018).

Le conseil approuve à l'unanimité.

M. le Maire indique qu'une commission du personnel se réunira début janvier pour étudier et harmoniser la situation de chaque agent. La commission fera également des propositions quant au remplacement d'un agent technique.